

COMMUNE DE  
**SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Procès-verbal de la réunion  
du conseil municipal du 30 décembre 2025**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Gilbert EL KAÏM, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSES :

ABSENTS : Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Serge RENIET.

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO.

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Affaire n°1 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable au titre de l'année 2024.**

**DE 2025-114**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable au titre de l'année 2024 qui est consultable en mairie. Il précise que le rapport est présenté tardivement en cette fin d'année car la commune a dû le prendre en charge suite au désengagement des services de l'Etat qui n'aident plus les communes à le remplir. Il précise que ce rapport est très important car c'est au vu du résultat du RPQS que seront déterminées les taxes que la commune devra payer.

Il indique que le rapport 2024 est bon puisque le taux de rendement du réseau est de 66,9 %. Aucune canalisation n'a été renouvelée en 2024.

Il précise que les résultats seront encore meilleurs en 2025 suite au remplacement de canalisations et malgré une très grosse fuite qui a été réparée la semaine dernière

Adopté à l'unanimité

**Affaire n°2 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif au titre de l'année 2024.**

**DE 2025-115**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif au titre de l'année 2024 qui est consultable en mairie.

Il précise que 3 nouveaux branchements ont été enregistrés en 2024 et que les boues des stations d'épuration n'ont pas été évacuées.

Adopté à l'unanimité

**Affaire n°3 - Budget principal – décision modificative.**

**DE 2025-116**

Après contact avec la trésorerie, il est proposé de passer une nouvelle décision modificative pour ajuster les comptes comme suit :

| Fonctionnement              |                               | Recettes        | Dépenses        |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| 011 - 615228                | Entretien, réparations autres | 0,00            | -5 274,00       |
| 012 - 64131                 | Rémunérations                 | 0,00            | 5 274,00        |
| 6761 (042)                  | Différences sur réalisations  | 0,00            | 3 042,00        |
| 775                         | Produits des cessions         | 3 042,00        | 0,00            |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |                               | <b>3 042,00</b> | <b>3 042,00</b> |
| Investissement              |                               | Recettes        | Dépenses        |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |                               | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>     |

**TOTAL                      3 042,00                      3 042,00**

Adopté à l'unanimité

**Affaire n°4- Convention de mise à disposition du piano communal.**

**DE 2025-117**

M Roberto propose aux membres du conseil municipal de conventionner avec l'Association Musique et Yoga pour l'utilisation du piano situé dans la salle Pierre Martel. Cette convention a pour objet d'identifier les membres de l'association autorisés à venir jouer du piano, à régler leur accès à la salle et à définir les modalités de mise à disposition du piano, propriété de la Commune.

Erik ROGER : le piano reste dans la salle des fêtes ? il n'y a plus d'école de musique ?

Nicolas ROBERTO : oui le piano reste dans la salle des fêtes, et l'école de musique n'a pas réouvert ses portes pour l'instant. Le service de l'Accueil collectif de mineurs utilise les instruments achetés par la commune. Si la commune reçoit d'autres demandes pour l'utilisation de ces instruments, il faudra aménager une salle pour cette activité.

Adopté à l'unanimité

**Affaire n°5 - Modification de la délibération 2025-052 portant sur la demande de subvention DETR pour financer le projet de construction d'un préau.**

**DE 2025-118**

M. Roberto rappelle que deux délibérations ont été prises pour solliciter une subvention auprès de la CAF du 04 et auprès de la Préfecture au titre de la DETR afin de financer les travaux du préau.

Montant estimé des travaux : 90 000,00 €

Subvention sollicitée auprès de la CAF : 54 000,00 €

Subvention octroyée par la CAF : 17 912,00 €

Il est proposé de modifier le montant sollicité auprès de la Préfecture pour le passer de 18 000 € à 45 000 € soit 50%, le montant maximum pour ce type de projet.

Erik ROGER : quand les travaux sont-ils prévus ?

Nicolas ROBERTO : le projet devrait être soumis au vote du prochain budget, donc ce sera la prochaine municipalité qui s'en chargera.

Adopté à l'unanimité

Fait à Simiane la Rotonde, le 24/02/2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Nicolas ROBERTO

Affiché le

25/02/2026

